

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 202 du 11 juin 2009

COMMUNIQUE DU SNTRS-CGT

Glissement vers un régime autoritaire :

Commission de discipline pour un chercheur dont les travaux déplaisent au fonctionnaire de défense du CNRS !

Un Chargé de Recherche du CNRS, Vincent Geisser, est convoqué devant la commission de discipline le 29 juin 2009, sous prétexte qu'il a critiqué, dans un courrier privé rendu public par son destinataire, l'attitude du fonctionnaire de défense affecté au CNRS. Il aurait ainsi occasionné un dommage sérieux au fonctionnaire de défense et au CNRS ! Il n'aurait pas respecté son devoir de réserve ! C'est grotesque. Ce dossier est vide. Nous pourrions en rire si le fond n'était pas aussi grave.

Pour quelles raisons le pouvoir via le fonctionnaire de défense harcèle-t-il ce chercheur ?

Ce que le fonctionnaire de défense attaque en fait, ce sont les travaux du chercheur que le CNRS avait pourtant choisi de financer. L'attaque actuelle a été précédée de pressions du fonctionnaire de défense sur le chercheur et sur son laboratoire. L'autorisation que le chercheur avait demandée à la CNIL pour la réalisation de ses travaux ne lui est jamais parvenue ! Ce chercheur travaille sur les mouvements migratoires des salariés du Maghreb et notamment ceux des enseignants-chercheurs. Le pouvoir et ses agents sombrent-ils dans un délire sécuritaire et/ou ont-ils une crainte de ce que ces travaux pourraient mettre en évidence ?

Cela va dans le sens actuel de réduire la liberté des scientifiques à choisir les problématiques auxquels ils veulent s'affronter. Le gouvernement serait-il en train de redéfinir la notion de droit de réserve pour les scientifiques qui sont hors les clous fixés par le gouvernement ?

Il ne faut pas s'y tromper, ce qui est menacé c'est le droit fondamental des chercheurs ainsi que celui de tous les citoyens : la liberté de recherches et la liberté d'expression, en un mot la liberté de pensée. Jour après jour ce régime confirme son caractère autoritariste et liberticide que nous ne pouvons accepter en tant qu'acteur de la recherche et en tant que citoyen.

Le SNTRS-CGT apporte son soutien à Vincent Geisser. Il appelle à signer la pétition lancée par ses collègues : <http://petition.liberteintellectuelle.net> et demande à la commission de discipline de refuser toute sanction à son égard.

Villejuif le 10 juin 2009